

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marché 05233R -
 Animation du Service Information Trafic
 Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB a mis en place en 2001 un service d'information des usagers sur l'état du trafic se composant pour ce qui concerne le matériel de communication d'un serveur vocal téléphonique et d'un site internet.

Le travail de recueil et de diffusion de l'information est confié par marché à la société GERTRUDE SAEM.

Le coût des ces prestations est de 163 000 € HT par an, il est imputé sur le Budget Annexe Transports.

Après quelque temps de fonctionnement, il est apparu que la demande des usagers allait au-delà d'une information généraliste sur l'état de la circulation. Ils recherchent avant tout de l'information lorsqu'il se produit une situation de crise en matière de circulation (accident, manifestation, travaux très perturbants, ...). Ils souhaitent que cette information leur soit directement adressée sous forme d'une alerte au moment où la situation de crise est identifiée.

Il s'agit là d'une évolution de l'information circulation qui présente un grand intérêt pour l'exploitation du réseau de voirie. Il suffit, en effet, qu'un faible pourcentage d'usagers informés se détourne d'un axe fortement congestionné pour que les conditions de circulation de tous les autres usagers soient nettement moins dégradées.

Cette demande avait été prise en compte en son temps, par l'envoi de messages d'alerte par courrier électronique à une liste d'abonnés.

Cette prestation était jusqu'à ce jour assurée gratuitement par la société DOLIST, filiale de la société SYSTONIC, développeur du site internet d'information trafic. Devant l'augmentation du nombre des abonnés (1100 à ce jour) et des messages d'alerte (20 par mois) la Société DOLIST souhaite régulariser cette situation et rendre désormais ce service payant.

Il est donc proposé de conclure un avenant au marché actuel d'animation du service information trafic visant à rajouter une prestation consistant en l'acheminement d'un message texte à un ensemble d'abonnés en utilisant le canal d'Internet, ceci dans un délai le plus court possible. Cette prestation sera facturée au coût unitaire de 0,0104 € HT, l'envoi d'un message à un abonné.

Compte tenu du nombre d'abonnés le coût annuel estimé pour cette prestation est, avec 240 situations de crise par an, de 2745 € HT.

Ce coût supplémentaire envisagé de 2745 € HT/an correspond à 1,68 % du montant annuel du marché.

Aucune autre clause contractuelle n'est modifiée sur le marché 05233R.

En application des articles L21.21.12 et L21.21.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier relatif à la passation de cet avenant est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté, au Service des Marchés Publics – 13^{ème} étage.

Enfin, l'intérêt de ce service d'information trafic étant principalement l'amélioration de la qualité de la gestion du réseau de voirie, il est proposé que les coûts de cette prestation ainsi que les développements informatiques améliorant les outils de communication prévus au marché 05233R puissent être affectés au Budget Principal sur le crédit de voirie 6042-011-8211-O100- Achat de prestation de service.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer avec la Société GERTRUDE l'Avenant n° 1 au marché 05233R ayant trait aux prestations supplémentaires d'acheminement d'alertes par courrier électronique ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 AOÛT 2006

**ANIMATION DU SERVICE INFORMATION TRAFIC AU POSTE CENTRAL DE
CIRCULATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Marché n°05/233 R avec la CUB

AVENANT N°1

Entre les soussignés

Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée « La CUB », autorisé aux fins du présent acte par délibération du du Conseil de Communauté, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex

D'une part,

Et

Monsieur Jean Jacques MONTECH, Directeur Général Délégué de la Société GERTRUDE SAEM (RCS Bordeaux B 321 583 086) située à 33000 Bordeaux, 9 rue de Sécur

D'autre part.

Il a été dit et convenu ce qui suit :

La CUB et la Société GERTRUDE SAEM sont liées par le marché n° 05/233R pour « l'Animation du Service Information Trafic au poste central de circulation de la Communauté Urbaine de Bordeaux ».

Ce marché doit désormais prendre en compte une prestation nouvelle consistant en l'envoi de message d'alerte à une liste d'abonnés par voie électronique.

Il y a donc lieu de passer un avenant au marché précité afin de définir les conditions dans lesquelles cette prestation nouvelle sera exécutée.

Article 1 : objet de l'Avenant

L'avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sera exécutée la prestation nouvelle consistant en l'envoi de message d'alerte à une liste d'abonnés par voie électronique.

.../...

Article 2 : Prix de la prestation

Cette prestation nouvelle sera facturée aux prix de 0,0104 € HT l'envoi d'un message à un abonné.

Article 3 : durée de l'avenant

Le présent avenant est conclu pour la durée du marché 05233R. Il sera reconduit automatiquement avec le marché, sur les mêmes périodes que celui-ci.

Article 4 : date d'effet

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Article 5 : Autres clauses du marché

Aucune autre clause contractuelle du marché 05/233R n'est modifiée.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Titulaire

Signature de la personne
responsable du Marché

